



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 23/07/2021

### **COVID-19 – Mesures de lutte contre la propagation du variant delta dans les Hauts-de-Seine**

**Face à la propagation rapide du variant delta dans le département, le renforcement de la campagne de vaccination et l'application du passe sanitaire sont déterminantes.**

Le préfet Laurent Hottiaux réunit aujourd'hui les maires et les parlementaires des Hauts-de-Seine pour leur présenter l'évolution de la situation sanitaire et évoquer avec eux les mesures de lutte contre la propagation du virus, en particulier du variant delta.

Le taux d'incidence dans les Hauts-de-Seine est en forte hausse, en raison de la présence de ce variant, très fortement contagieux.

Cette progression n'entraîne cependant pas de sur-occupation des services hospitaliers à ce stade, notamment grâce à la bonne couverture vaccinale dans le département. Le taux de vaccination dans les Hauts-de-Seine est en effet de 44% (contre 40% au niveaux régional et national).

Pendant l'été, l'effort de vaccination doit être maintenu, notamment grâce à des opérations de vaccination sans rendez-vous. En moyenne, plus de 89 440 injections hebdomadaires pourront être réalisées en juillet. Plus d'1,6 millions d'injections ont déjà été réalisées dans les Hauts-de-Seine depuis le début de la campagne de vaccination.

En outre, l'extension du passe sanitaire est une mesure essentielle de limitation de la propagation du virus. Il vise à sécuriser la reprise des activités qui présentent les plus forts risques de diffusion épidémique. Il est ainsi obligatoire depuis le 21 juillet pour les activités culturelles, sportives ou festives de plus de 50 participants et devrait être encore étendu début août à d'autres lieux de potentielle contamination.

La préfecture accompagne les communes dans l'application de ces nouvelles mesures.

Dans les Hauts-de-Seine, les lieux recevant du public soumis à la présentation du passe sanitaire seront contrôlés et la plus grande fermeté sera appliquée aux contrevenants.

**Point sur la vaccination dans les Hauts-de-Seine (au 20 juillet) :**

Taux d'incidence : 103,7 pour 100 000 habitants (94,2 en Ile-de-France)

Taux de 1<sup>e</sup> injection : 56,1% (51,3% en Ile-de-France)

Taux de vaccination terminée : 44,4% (40% en Ile-de-France)

Au 22 juillet, 1 643 554 injections ont été réalisées dans les Hauts-de-Seine. Plus de 700 000 personnes y ont été vaccinées (au total). Les Hauts-de-Seine restent le département francilien dans lequel on vaccine le plus, après Paris.